

REGLEMENT DE LA PLANEZARDE BIATHLON 2020

Art.1 Définition : La Planézarde Biathlon 2020 regroupe 2 épreuves de biathlon pouvant être effectuées en individuel ou en relais de 2 coureurs: **un parcours Mass Start et un Challenge Famille.**

La Planézarde biathlon aura lieu le dimanche 1^{er} mars sur le domaine nordique du col de Prat de Bouc, sur la commune d'Albepierre Bredons (Cantal).

Parcours MassStart : le parcours comprend 5 boucles de 2 kilomètres en solo ou en relais pour les duos. Chaque tour est validé par une séance de tir de précision avec des carabines infrarouges de haute performance. Les cibles manquées entraîneront des tours de pénalités (anneau de pénalité de 75 m).

Le chronométrage électronique est mesuré grâce à des doigts électroniques et permettra de temporiser si besoin un éventuel temps d'attente.

Challenge FAMILLE : A la suite de l'épreuve Mass Start, nous mettrons en place une épreuve réservée aux familles et enfants à partir de 10 ans. En duo; un parent et un enfant ou 2 enfants ; chaque équipier effectuera une boucle de 500 mètres et 1 passage au tir de précision. Ce qui représentera un « run », il sera chronométré et pourra être renouvelé 5 fois.

L'organisateur de cette course est l'association « Chantarisa-Coltines » le bourg 15170 COLTINES, représentée légalement par son président Didier Amarger.

- 1- Pour les Duo, chaque équipier fera son relais seul et alternera avec son coéquipier. Le cinquième tour sera effectué par les deux coureurs à la fois.
- 2- Les Pré-Inscriptions seront à faire parvenir aux organisateurs avant le vendredi 28 février à 17h00. Il sera possible de s'inscrire le jour même sous réserve de place disponible. Limitée à 35 équipes par course.
- 3- Ce sont des carabines infra-rouge qui seront mises à votre disposition, donc sans risque.
- 4- Le départ, le passage de relais et l'arrivée se feront sur l'espace de biathlon.
- 5- L'activité de biathlon aura lieu à la station de Prat de Bouc.
- 6- Le pas de tir pourra accueillir 5 tireurs en même temps.
- 7- Le pas de tir et son cheminement sera balisé.
- 8- Un SAS d'attente à l'entrée du biathlon sera mis en place avec temporisation du chrono pour les équipes en attente.
- 9- Chaque coureur aura une puce électronique au doigt, celle-ci servira de témoin pour chaque passage de relais concernant les équipes de 2.
- 10- Cette activité sera sous la responsabilité de Monsieur Didier Pradon prestataire « Biathlon » à Biathlon Attitude.
- 11- En tant que Brevet d'état Ski de fond, Monsieur Didier Pradon possède les prérogatives pour l'encadrement du biathlon laser (voir sa carte professionnelle dans le dossier)

IMPORTANT : Pour des raisons de sécurité l'activité biathlon se fait avec des carabines no risk laser dont le prestataire est Monsieur Didier Pradon de Biathlon Attitude <http://www.biathlon-attitude.com/>.

Art.2 Pour la course, au regard de l'article L.231.3, pour toute inscription, (quelle que soit la distance ou la catégorie) tout coureur devra obligatoirement présenter soit :

- Une licence FFS
- Une licence délivrée par la fédération de Triathlon,
- Certificat médical de non contre-indication **à la pratique du ski de fond en compétition**, pour les coureurs non licenciés des fédérations ci-dessus.

Art.3 Catégories.

Le parcours Mass Start est ouvert en solo à partir de 18 ans et en duo à partir de 16 ans.

Le Challenge Famille est ouvert en solo à partir de 14 ans et en duo à partir de 10 ans.

Art.4 Inscriptions et tarifs :

Les pré-inscriptions se feront jusqu'au **vendredi 28 février à 17h00** par courrier, par fax, par mail.

Tarifs :

- **BIATHLON** **15€ en solo** (comprenant course, buffet).
- **BIATHLON** **20€/équipe en duo** (comprenant course, buffet).

Art.5 Déroulement de la journée du dimanche 1er mars :

BIATHLON

- 8h30 à 9h30 : **Parcours Mass Start** : Retrait des dossards à la station de Prat de Bouc
- 9h30 à 10h15 : Entraînement Biathlon
- 10h30 : Départ du Biathlon.
- 11h45 : Buffet et proclamation des résultats avec remise des récompenses.
- 13h à 13h45 : **Challenge FAMILLE** : Inscriptions et entraînement Biathlon
- 14h : Départ du Biathlon

Art.6 Classements, résultats et récompenses course à pied/biathlon :

Le classement général (scratch) sera affiché à l'issue de l'épreuve.

Pour chaque parcours, le premier solo et la première équipe duo seront récompensés.

Art. 7 Ravitaillements : 1 seul ravitaillement en solide et en liquide sera mis en place.

Art. 8 Abandon : Tout coureur abandonnant doit remettre son dossard aux organisateurs, au « PC course » ou à un signaleur.

Art. 9 L'épreuve sera encadrée par les organisateurs et les pisteurs secouristes du domaine nordique du col de Prat de Bouc.

Art. 10 Droit à l'image : Les organisateurs pourront utiliser les photos qu'ils auront prises pour la promotion de leur épreuve sans qu'aucune indemnité ne soit versée aux personnes concernées par celles-ci.

Art. 11 Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police responsabilité civile souscrite auprès de l'assureur GROUPAMA N°15021234 L / 7003.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident survenu pour cause de déficience physique au cours de l'épreuve.

Art. 12 L'Association Chantarisa-Coltines, se réserve le droit d'apporter des modifications au règlement. Celles-ci seraient portées à la connaissance des coureurs en temps utile soit, avant le départ.

Art. 13 La Planézarde Biathlon fait partie du Biathlon Volcanic Tour qui récompensera la meilleure féminine et le meilleur masculin de la course La Planézarde Biathlon et Challenge Cap Guéry.